

[REDACTED] S.A.

Société Anonyme
Au capital de 1.000.000 de Francs

Siège social : 30, rue Galilée
75116 PARIS

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 FEVRIER 1992

L'an mil neuf cent quatre-vingt douze,
Le vingt quatre Février,
A dix heures,

Monsieur Jean-Jacques [REDACTED]
Monsieur Ali [REDACTED]
Madame Parvanen [REDACTED]
Madame Lucile [REDACTED]

Désignés comme seuls administrateurs de la so-
ciété anonyme "[REDACTED] S.A." se sont réunis au siège
social, à l'effet de constituer le bureau du Conseil et
d'organiser la direction générale de la société.

I/ - NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Jean-Jacques [REDACTED] est nommé
Président du Conseil d'Administration pour la durée de son
mandat d'Administrateur.

En sa qualité de Président du Conseil d'Admi-
nistration, Monsieur Jean-Jacques [REDACTED] exercera les
pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, et les statuts.

Monsieur Jean-Jacques [REDACTED] accepte ces
fonctions et en remerciant ses collègues de la confiance
qu'ils lui témoignent, déclare qu'il n'est pas en contraven-
tion avec les dispositions légales concernant l'exercice du
mandat de Président

JJA [Signature] [Signature] CA

II/ - POUVOIRS DU PRESIDENT

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Président du Conseil d'Administration assumera sous sa responsabilité la direction générale de la société ; il représentera la société dans ses rapports avec les tiers.

Il disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société en conformité de l'article 13 des statuts de la société.

III/ - REMUNERATION DU PRESIDENT

Les fonctions de direction générale assurées par le Président seront rémunérées par un traitement mensuel qui sera fixé par délibération ultérieure du Conseil d'Administration.

Le Président aura de plus droit au remboursement de ses frais de déplacements et de représentation.

Ces traitements et frais seront compris dans les charges de la société.

IV/ - NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Ali [REDACTED], sur proposition du Président, est nommé Directeur Général pour la durée du mandat du Président du Conseil d'Administration.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Ali [REDACTED] exercera les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, et les statuts.

Monsieur Ali [REDACTED] accepte ces fonctions et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare qu'il n'est pas en contravention avec les dispositions légales concernant l'exercice du mandat de Directeur Général.

Handwritten signatures and initials:
J. [unclear] M. [unclear] P. [unclear] LA R.

V / - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'aux Conseils d'Administration et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société ; il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Il disposera des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

VI - REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Verrou certification maté. telle de la signature

de M. P. [redacted]

Pour le Président

Les fonctions de direction générale assurées par le Directeur Général seront rémunérées par un traitement mensuel qui sera fixé par délibération ultérieure du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général aura de plus droit au remboursement de ses frais de déplacements et de représentation.

Ces traitements et frais seront compris dans les charges de la Société.

VII - FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil d'Administration pour l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité et autres prescrites par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les Administrateurs, après lecture

*lu et approuvé
bon pour acceptation
des fonctions de
Président du Conseil*

*lu et approuvé
Bon pour acceptation
des fonctions de
directeur général*

lu et approuvé

lu et approuvé